
Nombre de membres**en exercice:** 15**Présents :** 15**Votants:** 15**Séance du 03 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Hélène NIRASCOU, Franck AIME, Georgette BIELLE, Wally ARMAND, Daniel BON, Yvette BON, Charles GALEY, Marie-Claude GILLES, Hervé TEFFOT, Philippe JOUANETON, Marie-Christine LEROUX, Alexandra PASQUIER, Guillaume PUJOL, Emmanuel RIEU-CASTAING, Laurent TESSIER

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Yvette BON

Ordre du jour :

- Election du Maire selon les dispositions de l'article L2122-8 du CGCT
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Charte de l'élu local
- Compte-rendu du dernier conseil municipal
- Indemnités des élus
- Désignation de délégués au sein du SMDEA
- Désignation de délégués au sein du SDE09
- Désignation de délégués au sein du PNR

Début de séance : 18h

Objet: Election du Maire - DE_2020_060

Se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Charles GALEY, le plus âgé des membres du conseil.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Yvette BON est désignée pour remplir cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il fait appel à candidature.

Madame NIRASCOU Hélène se porte seule candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :15

Majorité absolue :8

Madame Hélène NIRASCOU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Objet: Détermination du nombre d'adjoints - DE 2020 061

Sous la Présidence de Mme Hélène NIRASCOU, élue Maire, le conseil municipal,

Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est arrêté à quinze en application de l'article L.2121-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la bonne marche de l'administration communale,

Après en avoir délibéré

FIXE à quatre le nombre d'adjoints au maire de la commune

ADOPTÉ : à l'unanimité

Objet: Election des adjoints - DE 2020 062

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier adjoint :

Mme Georgette BIELLE se porte candidate.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
-suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

Mme Georgette BIELLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première adjointe au maire.

Election du Deuxième adjoint :

M Emmanuel RIEU-CASTAING se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
-suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

M Emmanuel RIEU-CASTAING ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

Election du Troisième adjoint :

M Daniel BON se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
-suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

M Daniel BON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

Election du Quatrième adjoint :

M Charles GALEY se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
-suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

M Charles GALEY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

- Madame le Maire a lu au Conseil Municipal la « charte de l'élu local»
- Les autres points de l'ordre du jour sont reportés à une date ultérieure

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.